



SA LANGUE A FOURCHÉ...

BERNARD KOUCHNER FRISE L'INCIDENT DIPLOMATIQUE **PAGE 15**

LE MATIN

VOTRE AVIS
PENSEZ-VOUS
QUE VOTRE
COIFFEUR
COÛTE TROP
CHER?
PAGE 9

www.lematin.ch

Mardi 7 octobre 2008 N° 281 Fr. 2.20

ANGOISSE À GENÈVE

IL VOULAIT TIRER SUR LA POLICE



PAGES 4-5

PHOTO/J. Scott Applewhite



SARAH PALIN

Pourquoi
tous
ces clins
d'œil?

PAGE 16

AFP/patrick Hertzog

SCHUMACHER AU TOUR DE FRANCE LE VAINQUEUR DES **SPORTS** CONTRE-LA-MONTRE ÉTAIT DOPÉ!



PAGE 50



0672 C 02

IL SÈME LA TERRREUR À GENÈVE

MENACES Un individu crie sa haine de l'autorité et se rend à l'Hôpital cantonal avec un pistolet chargé. Il voulait s'en servir contre la police.

Les vidéos qu'il a lui-même postées sur YouTube montrent à quel point B. déteste la justice et la police genevoises. Le trentenaire n'a pas peur des mots: juges et policiers sont traités de criminels et de terroristes. «Il faut nettoyer le corps judiciaire», écrit-il sur Internet. A-t-il perdu la

«IL FAUT NETTOYER LE CORPS JUDICIAIRE»

B., l'individu arrêté

tête? Peut-être. En tout cas, B. est un individu dangereux. Si la police a perquisitionné son appartement hier matin, c'est parce qu'il a été aperçu la semaine dernière avec un pistolet

chargé dans les locaux de l'Hôpital cantonal!

Même s'il n'a jamais été condamné, B. est bien connu de la police. Il vient souvent manifester devant le Palais de Justice ou le siège de la direction de la police. Il s'est même filmé cinq jours de suite devant le Palais avec la pancarte «Terreur d'Etat à Genève». «Ce type a un grain», résume un policier.

IL PORTE UN PISTOLET 9 MM

Les autorités le tiennent à l'œil. L'an dernier, lorsque la cheffe de la police, Monica Bonfanti, donne une conférence, il se fait repérer et contrôler par les forces de l'ordre. Il s'en vante sur Internet: «Je remercie la police pour la célébrité qu'elle m'a donnée.»

L'affaire se corse la semaine dernière. Selon nos informations, B. pé-

nètre dans le Palais de Justice, tente de filmer – ce qui est interdit – et se fait refouler. Puis il se rend à l'Hôpital cantonal. Le service de sécurité de l'établissement constate qu'il porte un pistolet 9 mm chargé qu'il dit vouloir utiliser contre la police. Les agents de l'hôpital séquestrent son arme et avertissent la police. C'en est trop: B. est arrêté et incarcéré.

En charge de l'affaire, le juge Michel-Alexandre Graber ordonne une perquisition. Hier matin, les policiers se rendent au domicile du prévenu qui loge dans un petit studio au dernier étage d'un immeuble de la rue Versonnex. La porte d'entrée n'inspire pas confiance. Dessus, il y est écrit: «Danger, achtung, système de défense activé.» Par ailleurs, la police se retrouve confrontée à un mécanisme piégeant l'ouverture de la porte.

DE QUOI ON PARLE?

■ **PERQUISITION** Le centre-ville de Genève a été bloqué pendant presque quatre heures, hier. Motif: la police effectuait une perquisition dans un appartement et craignait qu'il ne soit piégé.

Le risque est trop important: les inspecteurs font appel au détachement de spécialistes en déminage. But de l'opération: désamorcer tout éventuel engin explosif. Le quartier est bouclé. C'est le chaos en ville. En effet, la rue Versonnex est une des plus fréquentées de Genève. De 10 h

«CET INDIVIDU EST OBJECTIVEMENT DANGEREUX»

Au lendemain de la perquisition au domicile de B., plusieurs questions se posent.

Que va-t-il se passer pour lui? B. sera présenté ce matin devant la Chambre d'accusation. Elle peut décider de prolonger sa détention préventive ou de le

relâcher. Ce deuxième cas de figure semble peu probable.

B. devra-t-il se soumettre à une expertise psychiatrique? Cette décision est du ressort du juge d'instruction, qui ne souhaite pas s'épancher sur l'affaire. Reste

que B. sera sûrement soumis à une expertise psychiatrique.

Que risque-t-il?

Inculpé de menaces et d'insultes, B. risque jusqu'à 3 ans de prison. Une peine qui peut être suspendue au profit d'un traitement psychiatrique.

B. comptait-il passer à l'acte?

L'enquête devra le démontrer, répond un informateur. Mais quelqu'un qui profère des menaces contre l'autorité et qui se balade avec un pistolet chargé est objectivement dangereux. Il représente un danger.



VIDÉOS

B. a posté de nombreuses vidéos sur YouTube. Son pseudo est éloquent: «JusticePublique». Dans l'un des films, il s'exprime devant le Palais de Justice. Il a placé derrière lui une pancarte où l'on peut lire «Terreur d'État à Genève». Photos DR

à 13 h 40, les automobilistes doivent faire des détours et prendre leur mal en patience dans les bouchons.

INCULPÉ DE MENACES

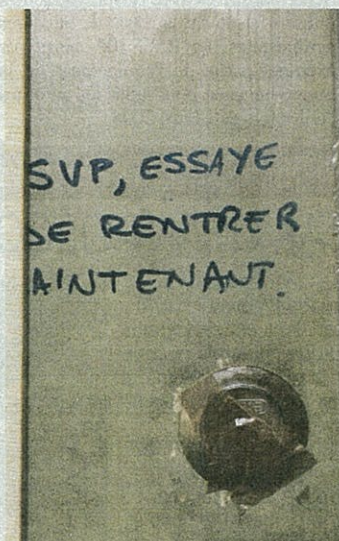
Peu après 13 heures, tout danger est écarté: le piège de la porte d'entrée est en fait un mécanisme mécanique de fermeture supplémentaire de la porte. La police, les sapeurs-pompiers professionnels, la sécurité civile, les agents de sécurité municipale et la cardiomobile quittent les lieux.

«JE REMERCIE LA POLICE POUR LA CÉLÉBRITÉ QU'ELLE M'A DONNÉE»

B., l'individu arrêté

Qu'a trouvé la police à l'intérieur du studio? Une dizaine de bouteilles en PET remplies d'un produit accélérant (de l'essence?) et plusieurs bouteilles de camping gaz.

Que comptait faire B.? Mettre le feu à des bâtiments? Attaquer la police ou des juges? Fabriquer une espèce de bombe? L'enquête permettra de répondre à ces questions.



Voici une des inscriptions visibles sur la porte de B. Ironiquement, il invite les gens à essayer de franchir le seuil de sa porte. Sébastien Féval

Inculpé de menaces et d'insultes, B. sera présenté ce matin devant la Chambre d'accusation. Pour avoir menacé de tuer des policiers, l'individu risque bien de voir sa détention préventive prolongée. ■

Fabiano Citroni

PROFIL PSYCHOLOGIQUE

Philip Jaffé, psychothérapeute et prof à l'Université



Pierre Abensur

«IL MONTRE DES TRAITS PARANOÏAQUES»

B. aurait-il dû être arrêté sur la base des vidéos postées sur YouTube? Ses revendications font-elles de lui un personnage dangereux? «On ne peut pas enfermer quelqu'un sur la base de suspicion. On doit arrêter celui qui présente un risque réel, estime Philip Jaffé. Mais il est très difficile pour la police de savoir quand le risque est réel et quand elle doit donc passer à l'action.»

«COLÈRE SOUS-JACENTE»

Après avoir visionné quelques vidéos, le psychothérapeute estime que B. «présente des traits paranoïaques. Il se sent victime et il pense qu'il doit dénoncer pour se protéger. On sent une colère sous-jacente. Il est plein de revendications vis-à-vis de l'autorité. C'est un des

ingrédients d'un cocktail explosif. Si des menaces et le port d'une arme s'ajoutent aux revendications, c'est une très mauvaise combinaison.»

Philip Jaffé relève que B. fait une fixation sur la police et plus particulièrement sur sa cheffe, Monica Bonfanti. «Cet élément fait augmenter la cote d'alerte. Tout comme la présence de l'arme bien sûr. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il serait passé à l'acte.»

TROUBLE MENTAL

Pour le psy, l'expertise psychiatrique s'impose. «Il faut voir si sa dangerosité est liée à son trouble mental. S'il souffre d'un trouble mental, mais qu'il est aussi dangereux, il sera retenu dans une institution carcérale où il recevra les soins psychiatriques appropriés. Son dossier sera régulièrement examiné par les autorités judiciaires.»